

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

9 mai 2023

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 mai 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Loïc Dewavrin, Marcel Guérin et Jacques Bouchard sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier

Mme Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe agissant à titre de secrétaire de la séance

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

19h30 *Remise de chèque / Politique de subventions à l'élite pour Maïka Rousseau*

2023-05-156 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 13 avril au 10 mai 2023 (lot d'incompressibles du 12 avril 2023 et le chèque numéro 11079 daté du 15 mars 2023)

3.2 Paiement de factures et/ou décomptes progressifs :

3.2.1 Robert Daoust et Fils Inc.

3.2.1.1 Paiement de la facture numéro 240619 relative à la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2022

3.2.1.2 Modification de la résolution numéro 2022-11-487 afin de modifier le coût de la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2023

- 3.3 Demande de subventions, financement et autres
- 3.3.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) – volet 1.1 / Traitement de l'eau potable et pompage des eaux usées domestiques du domaine Lucerne
- 3.3.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) – volet 1.2 / Prolongement des égouts sanitaires du secteur PH Leroux / Émile
- 3.3.3 Organisme voué aux personnes atteintes du cancer (OVPAC) : invitation au 32^e tournoi de golf
- 3.4 Modification du Programme sur la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 3.5 Affectation d'une enveloppe budgétaire pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur la rue des Bouleaux

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : acceptation
- Noyau villageois – 956, chemin du Fleuve (lot 2 048 193) / piscine
 - Lanière du Fleuve - 416, chemin du Fleuve (lot 5 990 286) / fenêtres et revêtement extérieur
- 4.2 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels : lotissement – avenue Chamberry (lot 4 964 458)
- 4.3 Demandes acceptées de dérogations mineures :
- 1256, chemin Saint-Féréol (lot 2 380 914) - permettre un matériau de revêtement extérieur non autorisé
 - 1257, rue Isabelle (lot 2 047 398) - permettre une marge latérale sud-est réduite de 1 mètre pour l'implantation d'un garage
 - 1145, montée Marsan (lot 6 531 259) - permettre un logement supplémentaire d'une superficie de 90 mètres carrés
- 4.4 Application d'un moratoire sur le développement résidentiel en matière de traitement des eaux usées

5. Règlements municipaux

- 5.1 Avis de motion – Règlement numéro 490-1-2023 modifiant le règlement numéro 490-2022 relatif à la fermeture de fossés municipaux afin d'ajouter les dispositions légales
- 5.2 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs

6. Affaires municipales

- 6.1 Position du Conseil municipal en réponse à la pétition pour le changement de zonage de la zone H-12
- 6.2 Participation à une réflexion intermunicipale sur la sécurité incendie : désignation du directeur général et greffier-trésorier
- 6.3 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande de permis pour le transport maritime de passagers pour l'année 2023-2024

7. Affaires juridiques et greffe

Aucun point

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-sud) : contrat pour les travaux de pavage, de marquage et de fonte de voirie sur diverses rues pour l'année 2023
- 8.2 Groupe Conseil CHG Inc. : contrat de services professionnels en ingénierie – études, plans, devis et surveillance / travaux de réfection d'un tronçon sur le chemin du Fleuve
- 8.3 Octroi du contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2023-2024
- 8.4 Octroi du contrat pour la location d'équipements lourds à taux horaire avec opérateur pour l'année 2023-2024
- 8.5 Vélo Vert : contrat pour l'achat de 100 barils récupérateur d'eau de pluie en plastique recyclé
- 8.6 MJR Solutions Industrielles : achat et installation d'une pompe de distribution avec moteur pour le poste d'aqueduc des Chênes
- 8.7 Aerzen Canada : contrat pour la réparation de l'aérateur du surpresseur aux étangs aérés

9. Ressources humaines

- 9.1 Embauche de Christine Chamberland à titre de préposée substitut en l'animation (tente à lire) / poste saisonnier à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 9.2 Entérinement de la demande du congé sans solde de l'employé numéro 26 – période du 14 mars au 14 septembre 2023
- 9.3 Nomination de chefs d'équipe pour la saison estivale 2023 au Service des travaux publics
- 9.4 Embauche d'Aurélié Therrien à titre de coordonnatrice aux installations nautiques / poste saisonnier au Service des loisirs
- 9.5 Démission de Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics
- 9.6 Embauche de Jasmine Amaro-Perron à titre de préposée en horticulture / poste saisonnier au Service des loisirs
- 9.7 Embauche de Jasmine Amaro-Perron à titre d'employée étudiante / poste temporaire pour l'entretien des parcs et des terrains de jeux les fins de semaine au Service des travaux publics

10. Loisirs, culture et vie communautaire

Aucun point

11. Services techniques et infrastructures

Aucun point

12. Service de sécurité incendie

Aucun point

13. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2023-05-157 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2023-05-158 Acceptation des comptes du 13 avril au 10 mai 2023 (lot d'incompressibles du 12 avril 2023 et le chèque numéro 11079 daté du 15 mars 2023)

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 13 avril au 10 mai 2023 (lot d'incompressibles du 12 avril 2023 et le chèque numéro 11079 daté du 15 mars 2023) inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	75 689.42\$
▪ Chèques annulés	809.14\$
▪ Paiement par dépôt direct	315 822\$
▪ Dépôt direct annulé	0\$
▪ Paiement par débit direct	0\$
▪ Lot 2222 (dépense incompressible) / fournisseur 00469	4 056.13\$
▪ Débit direct annulé	0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 12 à 15 - 2023	249 329.58\$
▪ Contribution de l'employeur	56 137.78\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-159 Paiement de la facture numéro 240619 relative à la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2022 *Robert Daoust et Fils Inc.*

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-511 octroyant à Robert Daoust et Fils Inc. le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour les années 2019 à 2021 et 2 années optionnelles (2022 et 2023);

ATTENDU QUE l'article 11 « Révision annuelle des prix » de l'appel d'offres prévoit que le nombre d'unités desservies et facturables de la collecte des résidus domestiques est révisé le 1er janvier de chaque année selon les données apparaissant au sommaire du rôle d'évaluation ;

ATTENDU QUE le nombre de logements apparaissant au sommaire du rôle d'évaluation au 1^{er} janvier 2022 s'établit à 3045 ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 240619 émise pour la différence du nombre de logements facturable ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 240619 de Robert Daoust et Fils Inc. au montant de 20 437.04\$ (taxes en sus) relative à la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-160 Modification de la résolution numéro 2022-11-487 afin de modifier le coût de la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2023 *Robert Daoust et Fils Inc.*

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-511 octroyant à Robert Daoust et Fils Inc. le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour les années 2019 à 2021 et 2 années optionnelles (2022 et 2023);

ATTENDU la résolution numéro 2022-11-487 renouvelant le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année optionnelle 2023 à Robert Daoust et Fils Inc.;

ATTENDU QUE l'article 11 « Révision annuelle des prix » de l'appel d'offres prévoit que le nombre d'unités desservies et facturables de la collecte des résidus domestiques est révisé le 1er janvier de chaque année selon les données apparaissant au sommaire du rôle d'évaluation ;

ATTENDU QUE le nombre de logements apparaissant au sommaire du rôle d'évaluation au 1^{er} janvier 2023 s'établit à 3045 ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2022-11-487 de la façon suivante :

DE RENOUVELER le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année optionnelle 2023 à Robert Daoust et Fils Inc. selon les modalités prévues au contrat.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-161

Traitement de l'eau potable et pompage des eaux usées domestiques du domaine Lucerne
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) – volet 1.2
Projet numéro 2018-400-01

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts ;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité

2023-05-162 Prolongement des égouts sanitaires du secteur PH Leroux / Émile
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) – volet 1.2
Projet numéro 2018-600-04

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts ;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité

2023-05-163 Organisme voué aux personnes atteintes du cancer (OVPAC) : invitation au 32^e tournoi de golf

ATTENDU l'invitation de l'Organisme voué aux personnes atteintes du cancer (OVPAC) à participer à son 32^e tournoi de golf;

ATTENDU QUE l'OVPAC a plusieurs missions, dont celle d'accompagner et de soutenir les personnes atteintes de cancer, de faciliter et d'assurer l'accès aux soins et aux traitements médicaux et de favoriser le maintien à domicile des personnes;

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir l'organisme;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'INSCRIRE la Municipalité des Cèdres à titre de partenaire amitié pour un montant de 250\$ dans le cadre du 32^e tournoi de golf au profit de l'Organisme Voué aux Personnes Atteintes de Cancer (OVPAC).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-164 Modification du Programme sur la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 jointe à la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

2023-05-165 Affectation d'une enveloppe budgétaire pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur la rue des Bouleaux
Projet numéro 2023-600-02

ATTENDU la nécessité d'effectuer des travaux de bouclage d'aqueduc sur la rue des Bouleaux ;

ATTENDU l'estimation des travaux préparée par Simon Riel, technicien en génie civil ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire au montant de 80 000\$ (taxes en sus) afin de réaliser des travaux de bouclage d'aqueduc sur la rue des Bouleaux, et ce conditionnellement à l'acceptation de la modification du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;

QUE la dépense soit affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adopté à l'unanimité

2023-05-166 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation des PIIA lors de leur réunion du 17 avril 2023;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposés pour les propriétés suivantes :

Adresse	Nature des demandes	Décision CCU
956, chemin du Fleuve (lot 2 048 193)	piscine	Acceptée
416, chemin du Fleuve (lot 5 990 286)	fenêtres et revêtement extérieur	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2023-05-167 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels - avenue Chamberry (lot 4 964 458)

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 4 964 458 appuyée par le plan de l'arpenteur géomètre Louis-Boudreault, dossier 1362892, minute 27819, datés du 10 mai 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt d'accepter la cession de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 4 964 458 afin de former des lots distincts (lots projetés 6 517 255 à 6 517 263) ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal que la compensation pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels prenne la forme d'une cession de terrain, en l'occurrence le lot 6 517 263;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la cession du lot 6 517 263 pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à plus de 10% de superficie des lots non construits créés par l'opération cadastrale.

Adopté à l'unanimité

19h45 - Le conseiller, Michel Proulx, déclare son intérêt pour le point suivant et se retire de la séance municipale.

2023-05-168 1256, chemin Saint-Féréol (lot 2 380 914) - permettre un matériau de revêtement extérieur non autorisé
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'utilisation d'un revêtement en bois de pin non peint sur un garage, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements interdit le bois non peint, non blanchi à la chaux ou non traité pour en prévenir le noircissement et exige que le revêtement des murs des bâtiments accessoires doit être présent sur le bâtiment principal, ce qui n'est pas le cas avec le présent projet;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2023;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 avril 2023 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1256, chemin Saint-Féréol (lot 2 380 914) visant à permettre l'utilisation d'un revêtement en bois de pin non peint sur un garage, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements interdit le bois non peint, non blanchi à la chaux ou non traité pour en prévenir le noircissement et exige que le revêtement des murs des bâtiments accessoires doit être présent sur le bâtiment principal, ce qui n'est pas le cas avec le présent projet.

19h47 – Le conseiller, Michel Proulx, réintègre la séance municipale.

Adopté à l'unanimité

2023-05-169 1257, rue Isabelle (lot 2 047 398) - permettre une marge latérale sud-est réduite de 1 mètre pour l'implantation d'un garage
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un garage privé détaché à 1 mètre de la ligne latérale sud-est du terrain au lieu du 2 mètres minimum requis par le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2023;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 avril 2023 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1257, rue Isabelle (lot 2 047 398) visant à permettre l'implantation d'un garage privé détaché à 1 mètre de la ligne latérale sud-est du terrain au lieu du 2 mètres minimum requis par le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements, et ce conditionnellement au dépôt d'un plan d'implantation dûment signé par un arpenteur-géomètre et au dépôt d'un certificat de localisation faisant suite aux travaux.

Adopté à l'unanimité

2023-05-170 1145, montée Marsan (lot 6 531 259) - permettre un logement supplémentaire d'une superficie de 90 mètres carrés
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire de près de 90 mètres carrés dans une habitation unifamiliale projetée, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite à 75 mètres carrés la superficie d'un tel logement supplémentaire;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2023;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 avril 2023 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1145, montée Marsan (lot 6 531 259) visant à permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire de près de 90 mètres carrés dans une habitation unifamiliale projetée, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite à 75 mètres carrés la superficie d'un tel logement supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

2023-05-171 Application d'un moratoire sur le développement résidentiel en matière de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la firme Nordikeau a évalué, en 2022, la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration des eaux usées permettant de confirmer la limite de nos installations ;

ATTENDU QUE la capacité maximale de traitement des eaux usées des installations selon leur conception est atteinte ;

ATTENDU QUE cette problématique entraîne une limitation au niveau du développement résidentiel de la Municipalité pour les prochaines années;

ATTENDU QUE la demande en développement résidentiel de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a des répercussions directes sur les besoins en traitement des eaux usées de nos installations ;

ATTENDU les études en cours afin d'identifier des solutions d'optimisation de traitement des installations de traitement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appliquer un moratoire sur tous les projets de développements résidentiels pour lesquels le service d'égout sanitaire est requis;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal, sur recommandation, impose un moratoire sur toute nouvelle demande de développement résidentiel pour laquelle le service d'égout sanitaire est requis, et ce jusqu'à la réalisation complète des études d'optimisation des installations de traitement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité

2023-05-172 Avis de motion – Règlement numéro 490-1-2023 modifiant le règlement numéro 490-2022 relatif à la fermeture de fossés municipaux afin d'ajouter les dispositions légales

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] Le conseiller, Jacques Bouchard, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 490-1-2023 modifiant le règlement numéro 490-2022 relatif à la fermeture de fossés municipaux afin d'ajouter les dispositions légales;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2023-05-173 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs

ATTENDU la résolution numéro 2017-05-181 autorisant les personnes occupant les postes identifiés au tableau de l'annexe A à agir à titre d'officier et de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements administratifs;

ATTENDU la pertinence d'autoriser le directeur, le directeur adjoint et le préventionniste du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants, à appliquer certaines dispositions du règlement numéro 349-2012 relatif aux nuisances et à la sécurité;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MODIFIER l'annexe A de la résolution numéro 2017-05-181 afin de mettre à jour le tableau de désignation des officiers et fonctionnaires pour l'application du règlement numéro 349-2012 relatif aux nuisances et à la sécurité;

QUE le tableau soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2023-05-174 Position du Conseil municipal en réponse à la pétition pour le changement de zonage de la zone H-12

ATTENDU la pétition déposée à la séance municipale du 12 juillet 2022 par les résidents de la zone H-12 demandant au Conseil municipal de modifier le règlement de zonage pour la zone H-12 afin de limiter, entre autres, l'abattage d'arbres, limiter les nouvelles divisions de terrain et la densification, limiter les grandeurs des nouvelles constructions résidentielles et la largeur minimale d'un lot avant ;

ATTENDU QUE les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que celles du Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges prescrivent des mesures de densification urbaine optimale en matière de gestion de l'urbanisation et de développement durable ;

ATTENDU les recommandations professionnelles de la firme BC2 sur les enjeux de la densification résidentielle sur le territoire de Les Cèdres présentées au Conseil municipal en octobre 2022 ;

ATTENDU QUE la densification résidentielle permet un accroissement de l'utilisation des infrastructures, des équipements et espaces publics et s'inscrit dans une stratégie de développement durable de l'occupation du territoire conditionnée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme en vigueur offre un contrôle adéquat sur la densification des secteurs résidentiels sur le territoire de Les Cèdres ;

ATTENDU le nombre limité de terrains disponibles à la construction favorisant la densification résidentielle dans la trame urbaine actuelle;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal n'apporte aucune modification au règlement de zonage numéro 395-2016 pour la zone H-12.

Adopté à l'unanimité

2023-05-175 Participation à une réflexion intermunicipale sur la sécurité incendie : désignation du directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU la volonté des directeurs généraux des municipalités de Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Pointe-des-Cascades, Saint-Zotique et de Les Cèdres de se rencontrer afin d'évaluer la pertinence d'optimiser les services de sécurité incendie sur une base intermunicipale ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise et désigne le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à participer aux rencontres relatives à une réflexion intermunicipale sur la sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité

2023-05-176 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande de permis pour le transport maritime de passagers pour l'année 2023-2024

ATTENDU la nécessité de désigner un signataire afin de compléter la demande de permis maritime auprès de la Commission des transports du Québec;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE DÉSIGNER Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, à titre de signataire dans le cadre de la demande de permis pour le transport maritime de passagers (navette fluviale);

QU'un paiement au montant de 310\$ (taxes incluses) soit effectué pour la délivrance dudit permis.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-177 Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-sud): contrat pour les travaux de pavage, de marquage et de fonte de voirie sur diverses rues pour l'année 2023

Projet numéro 2023-600-04

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 6 avril 2023 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 25 avril 2023 dont le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-sud)	132 132\$
Ali Excavation Inc.	154 159.27\$
Les Pavages Théorêt Inc.	160 862\$
Les Pavages Ultra Inc.	162 284.56\$
Roxboro Excavation Inc.	162 571.01\$
Les pavages Asphalttech Inc.	165 578.69\$
Pavages D'Amour Inc.	169 215\$
9203-3398 Québec inc. (Les Pavages Duroseal)	191 766.75\$

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par la firme d'expert-conseil Parallèle 54;

ATTENDU QUE la plus basse soumission est conforme et respecte l'estimation budgétaire;

ATTENDU la recommandation de la firme d'expert-conseil Parallèle 54;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de pavage, de marquage et de fonte de voirie sur diverses rues pour l'année 2023 à Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-sud) au coût de 132 132\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-178 Groupe Conseil CHG Inc. : contrat de services professionnels en ingénierie – études, plans, devis et surveillance / travaux de réfection d'un tronçon sur le chemin du Fleuve
Projet numéro 2022-600-09

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 10 avril 2023 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'évaluation des soumissions basée sur des critères de qualité par le Comité de sélection le 4 mai 2023 tel que présenté dans le tableau ci-après :

Rang	Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Rapport Qualité/Prix	Montant soumissionné (taxes incluses)
1	Groupe Conseil CHG Inc.	86	7.835	173 584.66\$
2	Shellex Groupe Conseil inc.	87	5.192	263 867.63\$

ATTENDU QU'un soumissionnaire n'a pas obtenu le pointage intérimaire d'au moins 70 points permettant de connaître l'offre de prix;

ATTENDU QUE la soumission se classant au 1^{er} rang est conforme et respecte l'estimation budgétaire;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en ingénierie – études, plans, devis et surveillance / travaux de réfection d'un tronçon sur le chemin du Fleuve à Groupe Conseil CHG inc. au coût de 173 584.66\$ (taxes en sus) conditionnellement à la réception d'une approbation du ministère de la sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-179 Octroi du contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2023-2024

ATTENDU les besoins annuels en pierre concassée et sable pour divers travaux municipaux ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 17 avril 2023 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 2 mai 2023 dont trois soumissions furent déposées;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat, par produit, pour la fourniture de pierre concassée et sable pour l'année 2023-2024 soit du 31 mai 2023 au 30 mai 2024 aux soumissionnaires plus bas conformes dont la répartition est la suivante :

DESCRIPTION PÉRIODE HORS DÉGEL	QUANTITÉ ESTIMÉE (TM)	FOURNISSEUR	PRIX UNITAIRE	MONTANT (TAXES EN SUS)
Calibre MG-56	1000	SINTRA INC. (Région Montérégie – Rive-Sud)	17.94\$	17 940\$
Calibre MG-20	2500	SINTRA INC. (Région Montérégie – Rive-Sud)	18.79\$	46 975\$
Pierre nette 2 - 5 mm	100	CONSTRUCTION DJL INC.	18.00\$	1 800\$
Pierre nette 50 - 100 mm	200	CONSTRUCTION DJL INC.	19.00\$	3 800\$
Pierre nette 100 – 200 mm	250	CONSTRUCTION DJL INC.	19.00\$	4 750\$
Pierre nette 20 mm	400	CONSTRUCTION DJL INC.	19.00\$	7 600\$
Sable MG-112	250	CONSTRUCTION DJL INC.	15.00\$	3 750\$
PÉRIODE DE DÉGEL				
Calibre MG-56	40	SINTRA INC. (Région Montérégie – Rive-Sud)	18.84\$	753.60\$
Calibre MG-20	100	SINTRA INC. (Région Montérégie – Rive-Sud)	19.73\$	1 973\$
Pierre nette 20 mm	40	CONSTRUCTION DJL INC.	20.50\$	820\$
Sable MG-112	20	PAVAGES VAUDREUIL	16.74\$	334.80

QUE la quantité est variable selon les besoins de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) ou au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-180 Octroi du contrat pour la location d'équipements lourds à taux horaire avec opérateur pour l'année 2023-2024

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures pour la fourniture d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux municipaux ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 21 avril 2023 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 2 mai 2023 dont deux soumissions furent déposées;

ATTENDU QUE le prix soumis par les soumissionnaires pour le camion benne 12 roues avec conducteur était à égalité;

ATTENDU QU'un tirage au sort pour l'item du camion benne 12 roues avec conducteur a eu lieu le 8 mai dernier à 12h conformément à l'article 1.12.01 de la section Régie de l'appel d'offres et que les soumissionnaires ont été invités à y assister ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat, par équipement, pour la fourniture d'équipements lourds à taux horaire avec opérateurs pour la période du 10 mai 2023 au 31 mai 2024 aux soumissionnaires plus bas conformes dont la répartition est la suivante :

DESCRIPTION	NB HEURES	SOUSSIONNAIRE	PRIX (AVANT TAXES)
Bouteur de 80 Hp et plus			
<i>Modèle D-3 / 80 Hp.</i>	40	Entreprises S. Besner Inc.	5 400\$
<i>Modèle D-4 / 92 Hp.</i>	40	E. Rollin Compagnie Ltée	5 400\$
<i>Modèle D-5 / 104 Hp.</i>	40	Entreprises S. Besner Inc.	8 000\$
Niveleuse			
<i>15/18 TM</i>	40	E. Rollin Compagnie Ltée	5 680\$
<i>18/22 TM</i>	40	Entreprises S. Besner Inc.	7 400\$
Pelle hydraulique			
<i>15 TM</i>	220	E. Rollin Compagnie Ltée	29 700\$
<i>19 TM</i>	100	E. Rollin Compagnie Ltée	14 500\$
Chargeur sur roues			
<i>120/140 Hp.</i>	15	E. Rollin Compagnie Ltée	2 100\$
<i>120/140 Hp. (sans opérateur)</i>	15	Entreprises S. Besner Inc.	1 500\$
<i>150/160 Hp.</i>	15	Entreprises S. Besner Inc.	2 400\$
<i>150/160 Hp. (sans opérateur)</i>	15	Entreprises S. Besner Inc.	1 500\$
Camion benne			
<i>10 roues</i>	75	Entreprises S. Besner Inc.	10 125\$
<i>12 roues</i>	250	E. Rollin Compagnie Ltée et	36 250
Rouleau compacteur	25	E. Rollin Compagnie Ltée	3 500 \$

QUE le nombre d'heures est variable selon les besoins de la Municipalite;

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) ou au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-181 Vélo Vert : contrat pour l'achat de 100 barils récupérateur d'eau de pluie en plastique recyclé

ATTENDU la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU la Politique d'aide financière lors de l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie;

ATTENDU la volonté d'offrir des barils récupérateur d'eau de pluie lors d'évènements municipaux;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat à Vélo Vert pour l'achat de 100 barils récupérateur de pluie en plastique recyclé au montant de 8 400 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-182 MJR Solutions Industrielles : achat et installation d'une pompe de distribution avec moteur pour le poste d'aqueduc des Chênes

ATTENDU QUE la pompe à turbine numéro 1 au poste d'aqueduc des Chênes a atteint sa durée de vie utile;

ATTENDU la nécessité de procéder à son remplacement;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat et l'installation d'une pompe de distribution avec moteur à MJR Solution Industrielles au montant de 30 995\$ (taxes en sus), et ce tel qu'il appert à la soumission numéro 3947.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve – eau potable pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-183 Aerzen Canada: contrat pour la réparation de l'aérateur du surpresseur aux étangs aérés

ATTENDU QUE l'aérateur du surpresseur aux étangs aérés nécessite des réparations;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la réparation de l'aérateur du surpresseur aux étangs aérés à Aerzen Canada inc au montant de 12 845.67\$ (taxes en sus), et ce tel qu'il appert à la soumission numéro SEO-23-011301/0.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve – égout sanitaire pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-184 Embauche de Christine Chamberland à titre de préposée substitut en l'animation (tente à lire) / poste saisonnier à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU les besoins en animation (tente à lire) à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période estivale ;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 1^{er} mars 2023 ;

ATTENDU l'intérêt et la disponibilité de Christine Chamberland, préposée aux prêts à temps partiel à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis ;

ATTENDU la recommandation de la responsable de la bibliothèque;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'EMBAUCHER Christine Chamberland à titre de préposée substitut en animation (tente à lire) / poste saisonnier à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 27 juin au 17 août 2023, et ce selon les conditions de travail convenues de la convention collective des employés de bureau en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-185 Entérinement de la demande du congé sans solde de l'employé numéro 26 – période du 14 mars au 14 septembre 2023

ATTENDU la demande de l'employé numéro 26 pour un congé sans solde effectif au 14 mars 2023, et ce pour une période de 6 mois;

ATTENDU les dispositions de l'article 21 de la convention collective de travail des pompiers et pompières en vigueur;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ENTÉRINER la demande de congé sans solde de l'employé numéro 26 pour la période du 14 mars au 14 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité

2023-05-186 Nomination de chefs d'équipe pour la saison estivale 2023 au Service des travaux publics

ATTENDU la pertinence de nommer deux chefs d'équipe au Service des travaux publics pour la période estivale 2023;

ATTENDU l'appel de candidatures dûment affiché;

ATTENDU les dispositions de la convention collective de travail des employés de service en vigueur;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE NOMMER Marino Chapadeau et André Vinet à titre de chefs d'équipe pour la période estivale 2023, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de travail des employés de service en vigueur ;

QUE le poste de chefs d'équipe débute le lundi 29 mai 2023 et se termine le vendredi 1^{er} décembre 2023 ;

QUE le contremaître du Service des travaux publics, Martin Plante, est autorisé, si requis, à nommer un substitut pour le poste de chef d'équipe.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-187 Embauche d'Aurélie Therrien à titre de coordonnatrice aux installations nautiques / poste saisonnier au Service des loisirs

ATTENDU les besoins en personnel pour la période estivale 2023 au Service des loisirs pour l'opération de la navette fluviale;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 1^{er} mars 2023;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 3 avril 2023;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'EMBAUCHER Aurélie Therrien à titre de coordonnatrice aux installations nautiques pour l'opération de la navette fluviale, et ce selon les conditions convenues entre les parties, et ce conditionnellement à un examen médical pré-embauche satisfaisant ;

QUE la période d'emploi s'échelonne du 15 mai au 15 octobre 2023 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-188 Démission de Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics

ATTENDU la réception de la lettre de démission de Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics en date du 24 avril 2023;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Samuel Bertrand effective au 3 mai 2023 et le remercie pour sa contribution au sein de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2023-05-189 Embauche de Jasmine Amaro-Perron à titre de préposée en horticulture / poste saisonnier au Service des loisirs

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de préposée en horticulture / poste saisonnier pour le Service des loisirs publié le 1^{er} mars 2023;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 26 avril 2023;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER Jasmine Amaro-Perron à titre de préposée en horticulture / poste saisonnier au Service des loisirs, et ce selon les conditions de travail convenues entre les parties;

QUE la date d'embauche est effective du 12 juin au 25 août 2023 sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-05-190 Embauche de Jasmine Amaro-Perron à titre d'employée étudiante / poste temporaire pour l'entretien des parcs et des terrains de jeux les fins de semaine au Service des travaux publics

ATTENDU la demande grandissante en entretien des parcs et des terrains de jeux pendant la fin de semaine en saison estivale ;

ATTENDU QUE Jasmine Amaro-Perron sera à l'emploi de la Municipalité à titre de préposée à l'horticulture ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'EMBAUCHER Jasmine Amaro-Perron à titre d'employée étudiante pour l'entretien des parcs et terrains de jeux la fin de semaine, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de l'union des employés et employées de service – section locale 800 en vigueur, sous la condition d'un examen médical pré-embauche satisfaisant ;

QUE la période d'emploi s'échelonne du début de la saison de baseball au 25 août 2023 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Période de questions aux citoyens : 20h13 à 22h

2023-05-191 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 22h14.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier